AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C1279
FR0004037125-FS0692

26 juillet 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

APRIL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 juillet 2019, la société anonyme Afi Esca[1] (2 quai Kléber, 67000 Strasbourg) a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 juillet 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société APRIL et détenir 2 596 120 actions APRIL représentant autant de droits de vote, soit 6,32% du capital et 6,31% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions APRIL sur le marché.

[1] Contrôlée par M. Christian Burrus.
[2] Sur la base d'un capital composé de 41 041 461 actions représentant 41 115 571 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.